

# Mon Soutien Psy

## VOUS OU UN MEMBRE DE VOTRE FAMILLE RENCONTREZ UNE SITUATION DIFFICILE ?

Avec MonSoutienPsy, bénéficiez de 8 séances par an chez un ou une psychologue (dès l'âge de 3 ans). Les séances sont remboursées :

- par l'Assurance Maladie
- et votre complémentaire santé responsable

### PRISE EN CHARGE

- 60% par l'Assurance Maladie
- 40% par la complémentaire santé



## 1 RENCONTREZ UN MÉDECIN

Votre médecin (généraliste, gynécologue, médecin scolaire, protection maternelle et infantiles, etc.) s'assure que MonSoutienPsy est adapté à votre situation.

## PRENEZ RENDEZ-VOUS AVEC UN PSYCHOLOGUE PARTENAIRE

Commencez vos 8 séances par an en présentiel ou à distance. La première séance doit obligatoirement être en présentiel.

- Les coordonnées des psychologues partenaires sont disponibles sur le site [monsoutienpsy.sante.gouv.fr](https://monsoutienpsy.sante.gouv.fr)

### COMBIEN ÇA COÛTE ?

- Première séance (évaluation) : 40€
- Les séances de suivi : 30€

## 3 FAITES VOUS REMBOURSER

L'Assurance Maladie et votre mutuelle vous remboursent.

### COMMENT S'EFFECTUENT LES REMBOURSEMENTS ?

Envoyez votre feuille de soins et le courrier de votre médecin à votre caisse d'Assurance Maladie (après chaque séance ou à la fin de plusieurs séances) pour le remboursement du régime obligatoire. Votre complémentaire santé complètera ce remboursement à la réception des informations par télétransmission.

